Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-159_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

Service référent : *Direction des Finances et de la commande publique*

Objet : Appel à manifestation d'intérêt - Petits trains touristiques – Convention d'autorisation

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, M. Alain RICHARD, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Gildas GOUARIN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI.

Représentés : Mme Corinne LE JEUNE représentée par M. Gildas GOUARIN, M. Marc ESPA représenté par Mme Sylvie BOSSARD, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain MOREAU représenté par M. Serge BROSOLO, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-159_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
Délibération n°159/2025

Service référent : Direction des Finances et de la commande publique

Objet : Appel à manifestation d'intérêt - Petits trains touristiques – Convention d'autorisation

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et aux commerces.

Exposé :

Afin d'animer la saison touristique et faire découvrir le patrimoine de Quiberon, la ville autorise la circulation de deux petits trains touristiques. Une redevance d'occupation du domaine public est perçue par la collectivité.

Un appel à manifestation d'intérêt, pour une durée d'autorisation de 3 ans, a été publié, sur Mégalis et un journal local, du 20 octobre au 30 novembre 2025.

La société Trains touristiques F Le Bayon est le seul prestataire à avoir déposé une offre.

Les petits trains circuleraient du 1er avril au 2 novembre, pour un montant de redevance fixé à 14 000 € (indexé aux prix à la consommation).

Il est proposé de retenir l'offre de Monsieur et Madame Le Bayon et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 09/12/2025, la Commission municipale Finances et pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la propriété des personnes publiques,
Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié, sur Mégalis et un journal local, du 20 octobre au 30 novembre 2025 ;

Considérant la nécessité pour une station touristique de satisfaire la clientèle touristique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de retenir l'offre de Monsieur et Madame Le Bayon pour une durée d'autorisation de 3 ans ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-159_2025-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation, ainsi que tout acte relatif à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 18 décembre 2025

Le Maire

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON
MORBIHAN

R. A. A. : 2025
Classification actes : 8.5 - DOMAINES DE COMPETENCE Politique de la ville, habitat, logement

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-159_2025-DE